

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 25 février 2005
(convocation du 14 février 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Février Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. PIERRE Maurice, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANDEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELLIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BRACQ Mireille à Mme. RAFFARD Florence
M. BRANA Pierre à Mlle. COUTANCEAU Emilie
Mme BRUNET Françoise à Mme DARCHE Michelle (à cptre de 10 h 15)
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. CHAUSSET Gérard à Mme. CURVALE Laure
M. FELTESSE Vincent à M. ROUSSET Alain
Mme. LACUEY Conchita à Mme. CARTRON Françoise
M. MERCIER Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. ANZIANI Alain à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien
M. CANIVENC René à M. GELLE Thierry
M. CANOVAS Bruno à M. DUCASSOU Dominique

M. CAZENAVE Charles à M. JUNCA Bernard
M. CHAZEAU Jean à Mme. ISTE Michèle
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. COUTURIER Jean-Louis à M. PIERRE Maurice
M. DELAUX Stéphan à M. BOBET Patrick
M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. DUTIL Silvère
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. JAULT Daniel à Mme. DELAUNAY Michèle
M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime (à cptre de 10 h 30)
M. LOTHaire Pierre à M. REBIERE André
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. DESSERTINE Laurence
M. PONS Henri à M. SEUROT Bernard
M. QUERON Robert à M. SOUBIRAN Claude

ABSENTS :

M. DAVID Alain, M. TOUZEAU Jean, Mme. FAORO Michèle, M. GRANET Michel, Mme. LIMOUZIN Michèle, M. MONCASSIN Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**Candidature de l'agglomération à l'accueil d'une antenne de l'Agence
Européenne de Défense. Désignation d'un représentant de la Communauté
Urbaine de Bordeaux au Comité de Pilotage.**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Grâce notamment à l'impulsion de la France, l'Union Européenne a décidé de se donner les moyens de jouer pleinement son rôle sur la scène internationale et d'assumer ses responsabilités face aux crises. La politique européenne de sécurité et de défense (PESD), qui est fondée sur cette ambition européenne, va de pair avec le développement de capacités militaires appropriées et la construction d'une Europe de l'armement ayant pour objectifs :

- Sur le plan politique, d'encourager la coopération entre pays européens en matière de sécurité et de défense.
- Sur le plan militaire, de renforcer l'interopérabilité indispensable à la conduite d'opérations conjointes.
- Sur le plan budgétaire, de partager les coûts de développement et d'acquisition des matériels militaires, de bénéficier d'économies d'échelle et de la diminution des coûts d'entretien et de soutien.
- Sur le plan industriel, d'accompagner la restructuration des industries européennes de défense afin de maintenir une base industrielle et technologique de défense performante et concurrentielle.

La France, qui fournit avec l'Allemagne et le Royaume-Uni l'essentiel de l'effort budgétaire de défense en Europe, est l'un des principaux promoteurs d'une approche européenne privilégiant les capacités militaires, la consolidation des efforts de défense des Etats membres, et le renforcement de la synergie entre projets nationaux et multinationaux. L'Agence Européenne de Défense, qui a été créée le 12 juillet 2004 par le Conseil Européen, s'inscrit dans cette perspective. Cette agence, auquel le Traité Constitutionnel de l'UE fait référence, a vocation à devenir un instrument clef de la politique européenne de l'armement.

Les missions principales de l'Agence Européenne de Défense sont les suivantes :

- Le développement des capacités militaires européennes nécessaires pour répondre aux besoins de la PESD.
- Le renforcement d'une politique d'acquisition d'équipements de défense en coopération.
- La rationalisation d'un marché d'équipements militaires compétitifs afin de conforter la base industrielle et technologique de défense (BITD).
- La promotion de la coopération en matière de recherche et technologie.

Créée par une action commune précisant ses principes de fonctionnement, l'Agence Européenne de Défense est gérée dans le cadre institutionnel de l'Union européenne par un Comité Directeur composé des ministres de la défense de l'UE et présidé par J. Solana, Secrétaire général du Conseil et haut représentant pour la PESC. L'agence comprend quatre directions :

- capacités,
- armements,
- industrie et marché,
- recherche et technologie (qui a été confiée à un français, M. Bertrand de Cordoue, ingénieur en chef de l'armement).

Si les effectifs de l'Agence sont actuellement encore limités, ils devraient atteindre 80 personnes courant 2005.

La France, pour des raisons politiques mais également en raison du poids économique et technologique de son industrie de défense, a un intérêt tout particulier à la montée en puissance de l'Agence Européenne de Défense et à **accueillir sur son territoire une de ses antennes**.

L'implantation d'une telle structure permettra de :

- Définir sur le terrain les capacités à développer et réaliser le suivi de programmes.
- Assurer la cohérence et la synergie en fédérant les efforts des industriels autour de programmes d'armement européens.
- Accompagner les restructurations de l'industrie française de l'armement par une intégration dans un cadre européen.
- Stimuler et valoriser la recherche et le développement en matière de défense.

L'Aquitaine en général et l'agglomération bordelaise en particulier disposent à cet égard de nombreux atouts :

- Un «pôle défense» unique en Europe, qui intègre à la fois la recherche, le développement, la fabrication, et les essais (y compris au sein des forces).

- Un tissu industriel et technologique riche en expertises et en compétences, avec la présence de grandes entreprises transnationales capables de mettre en œuvre des programmes européens, tels EADS, Dassault, Thalès, Snecma, mais également une multitude de PME dynamiques, spécialisées dans les technologies de pointe.
- Un potentiel élevé en matière de recherche en raison du nombre d'universités, d'écoles d'ingénieurs, de laboratoires et de chercheurs qui contribuent à faire de Bordeaux et l'Aquitaine un leader dans les secteurs aéronautique, spatial, défense et laser (réalisation du Laser Mégajoule).

D'ores et déjà, elles sont prêtes à participer au développement des capacités de défense européennes en réalisant des programmes fédérateurs dans quatre domaines stratégiques :

- Le système de combat aérien futur européen.
- La surveillance des frontières et des côtes.
- La défense antimissile de théâtre et de territoire.
- Les services (formation, maintenance et essais).

De par son potentiel industriel et en matière de recherche, l'agglomération bordelaise et la région Aquitaine ont vocation à concourir à la construction de l'Europe de l'armement et à accueillir l'antenne française de l'Agence Européenne de Défense.

A l'initiative du Préfet de Région, et en partenariat avec les industriels présents en région, un dossier de candidature a été élaboré. Il sera transmis prochainement aux autorités civiles et militaires, nationales et européennes, qui peuvent soutenir la candidature de l'agglomération bordelaise.

Parallèlement, se met en place un comité de pilotage chargé de définir les actions à mettre en œuvre pour défendre cette candidature.

Animé par le SGAR le comité est composé des représentants de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général, de la CUB, de la CCIB, de la Mairie de Bordeaux et du BASS (Bordeaux Aquitaine Aéronautique et spatial).

Chaque collectivité sera représentée par un élu.

Aussi il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis de désigner pour représenter notre établissement public à ce comité de pilotage.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et apparenté vote contre

Le groupe des Verts s'abstient

Candidature adoptée - Désignation reportée

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 février 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
17 MARS 2005**

M. JEAN-CHARLES BRON

